

26/03/2023

## Projet aire de jeux de Montbernier – Rencontre Riverains

Présents :

- JOANNY Marie-line, GARDEY Elie, BURGADA Murielle, MENONI Jocelyne, GALLIEN Gérard, PROTTO Joséphine, GEORGES Danielle, MARCE Léa, FOULU-MION Monique, ZAMBON Sylviane, BAROUX René, RICHARD Jacques, VESIN Patrice, FERNANDEZ Floriane, MOURY Yannick ;
- Elus : MAILLET Dorian (8e adjoint en charge de la vie associative, de la jeunesse et de la démocratie participative), CHALESSIN Sébastien (10e adjoint en charge de la voirie, des espaces publics et espaces verts) ;
- Agent : BASLI Youssef (chargé de développement démocratie participative).

### 1) Contexte

En février 2022, **M. VESIN** a proposé un projet d'équipements sportifs et de jeux pour enfants. Selon la charte de la plateforme, toute proposition atteignant le seuil de votes sera examinée par les élus et les services concernés. Une réunion a eu lieu à l'hôtel de ville pour discuter de la faisabilité du projet, et il a été décidé de le diviser en deux parties : un projet d'aire de jeux près de la Maison Des Associations (MDA) en premier lieu, suivi d'un projet d'aménagements divers tels que des agrès ou du street workout, type « parcours santé ».

En février 2023, une rencontre a été organisée avec les habitants, les services techniques et le porteur du projet pour délimiter les contours d'une installation sur site (étaient présents : **M. VESIN, Mme. MENONI, M. GALLIEN, M. ZANUSEK et M. RICHARD**). L'importance de créer une centralité autour de la MDA pour dynamiser le site a été évoquée. Les habitants ont exprimé leurs préoccupations concernant les nuisances sonores et les squats, notamment en ce qui concerne l'implantation d'une aire de jeux. Une décision a été prise pour consulter les riverains, avec la participation des services de la ville et des habitants du quartier, afin de présenter les options et d'informer sur le projet.

En mars 2023, un groupe d'habitants s'est mobilisé pour faire une pétition auprès des riverains, avec la participation de personnes présentes aux deux réunions préparatoires. La pétition a révélé que 80 habitants ne sont pas favorables au projet avant même la phase de consultation.

En avril 2023, une réunion entre les habitants du quartier et la ville a été organisée à l'hôtel de ville pour discuter du sujet.

### 2) Réunion du 26/03/2023

À l'initiative des élus **M. MAILLET** et **M. CHALESSIN**, une réunion a été proposée à Mme. MENONI et Mme. BURGADA pour échanger sur le projet de **M. VESIN**. Ces deux personnes ont ensuite transmis l'information à une dizaine d'habitants du quartier.

**M. MAILLET** rappelle que cette réunion fait suite à un courrier reçu par la mairie de la part d'habitants opposés au projet. Il souligne que le projet n'est pas encore finalisé et qu'il est actuellement en phase de discussion. Les services municipaux viennent tout juste de terminer les esquisses qui devaient être transmises aux habitants afin de débattre de l'implantation, du choix des jeux et du mobilier. **M. CHALESSIN** ajoute que cette demande provient des habitants et que la municipalité a jugé cette idée pertinente. La rencontre sur site en avril servait de point de départ, sans constituer un choix définitif.

**M. VESIN** fait un rappel du projet et des réunions précédentes pour informer correctement toutes les personnes présentes. Il clarifie notamment la distinction entre le projet "agrès/streetworkout" et le projet d'aire de jeux.

**Mme. BURGADA** mentionne les nuisances sonores dont elle souffre régulièrement en habitant à proximité de cet espace déjà occupé, voire squatté. Elle évoque les pique-niques sauvages contre sa haie et les déchets laissés derrière. Elle exprime également son mécontentement face à la réalisation "en catimini" avec un manque d'informations préalables. **M. VESIN et M. BAROUX** rappellent que le compte-rendu mentionne clairement une future concertation avec les habitants sur le projet. **Mme. MENONI** a assisté à toutes les réunions en tant que riveraine, à l'invitation de **M. VESIN**. **M. CHALESSIN** confirme qu'il s'agit d'une phase préliminaire du projet, avec un temps de réflexion technique avant de présenter quoi que ce soit. La concertation vise à apporter des ajustements et à discuter de points que les services municipaux n'auraient peut-être pas anticipés.

**M. GALLIEN** affirme que l'emplacement du projet a déjà été choisi lors de la réunion d'avril. **M. CHALESSIN** corrige fermement en refusant toute déformation de ses propos. Il précise qu'il s'est rendu sur l'esplanade du Mont Blanc et a simplement constaté que cet endroit était moins abrité du vent, ce qui pourrait créer de l'inconfort pour les familles.

**M. VESIN** rappelle que lors de son premier projet, certaines nourrices étaient favorables à cette idée, et que les personnes âgées qui gardent leurs petits-enfants pourraient également en bénéficier.

**M. MOURY** précise que le plateau de Montbernier et la proximité de l'étang de Rosière offrent déjà suffisamment de possibilités de balades et de jeux. Il n'est pas opposé à ce projet en particulier, mais estime qu'il n'est pas nécessaire. De plus, l'aire de jeux de Rosière n'est pas entretenue et se détériore, alors qu'elle est fréquentée par de nombreuses familles. **M. MAILLET** rappelle que des arbitrages seront effectués concernant ces investissements, tandis que **M. CHALESSIN** précise que les investissements se font progressivement.

**Mme. FERNANDEZ**, présidente du conseil de quartier, souligne le manque d'investissements dans le quartier et insiste sur le fait de ne pas renoncer à un projet sous prétexte que les habitants directs n'en ont pas besoin. **M. CHALESSIN** ajoute que les aires de jeux favorisent la mixité sociale et les liens communautaires, contribuant ainsi à la sociabilité.

**M. VESIN** propose de déplacer le projet vers le lavoir de Montbernier, mais **M. CHALESSIN** n'est pas favorable à l'installation d'une aire de jeux à proximité d'un point d'eau pour des raisons évidentes de sécurité (présence d'une mare pédagogique à proximité du lavoir).

**Mme. FERNANDEZ et M. BAROUX** rappellent l'intérêt général du projet. **M. CHALESSIN** souligne que le terrain est municipal et que la mairie ne l'a jamais caché. Il rappelle également que cet endroit est déjà le cœur de la vie et des animations du quartier.

**M. GALLIEN** exprime ses craintes quant aux incivilités à venir. **M. MAILLET et M. CHALESSIN** rappellent qu'il est impossible de présumer des incivilités avant qu'elles ne se produisent, sinon aucun projet ne verrait le jour. **M. MAILLET** précise également que le choix du mobilier et de l'emplacement peut dissuader les squatters. **M. CHALESSIN** souligne l'expertise des services techniques municipaux pour éviter que des stupéfiants ne soient dissimulés dans les jeux.

**M. VESIN** suggère de mettre en attente ce projet et de se concentrer sur le projet d'agrès/parcours santé. **M. CHALESSIN** fait remarquer qu'il ne faut pas disperser les équipements de manière trop éparse.

**Mme. MENONI** rappelle que la plupart des personnes interrogées sur la question sont contre ce projet, en se basant sur le mécontentement des riverains concernant l'aire de jeux de Montbernier.

**M. BASLI** souligne que ce n'est pas un bon exemple, car sur Champaret, comme pour la plupart des projets d'aménagement, il y a des personnes satisfaites et d'autres qui le sont moins (par exemple, l'aire de jeux sur Champaret est très appréciée et les habitants remercient directement les services municipaux pour son installation).

**Mme. FERNANDEZ** souhaite vraiment conserver ce projet pour le quartier. **M. MAILLET** encourage les habitants à s'impliquer dans le conseil de quartier afin de travailler sur ce projet et sur les futurs projets.

**M. VESIN** souligne une fois de plus qu'il n'imaginait pas que sa proposition susciterait de tels clivages dans le quartier.

**Mme. FOULU-MION** exprime sa crainte que l'installation du mobilier rende impossible le maintien des animations d'Anim'Montbernier. **M. CHALESSIN** souligne l'importance de la sécurité de ces événements et son engagement à préserver l'ambiance unique du quartier de Montbernier grâce à l'association Anim'Montbernier.

**Mme. BURGADA** s'interroge sur la prise en compte de la pétition et sur l'importance accordée aux signataires par la collectivité. **M. MAILLET** rappelle que la démocratie participative vise à inclure tout le monde, sans distinction, et que cette réunion a été organisée pour soutenir les signataires et les porteurs du projet. Il confirme également que si 100 personnes ne veulent pas d'une aire de jeux, la ville n'installera pas d'aire de jeux. L'objectif est de satisfaire les habitants et de répondre à leurs demandes. Il encourage vivement les personnes présentes à rejoindre le conseil de quartier afin de porter ensemble des projets pour le quartier.

### 3) *Décision*

Compte tenu des échanges et des inquiétudes des riverains, **Dorian MAILLET**, 8e adjoint en charge de la vie associative, de la jeunesse et de la démocratie participative et **Sébastien CHALESSIN**, 10e adjoint en charge de la voirie, des espaces publics et espaces verts :

- Les signataires de la pétition représentés par les habitants présents considèrent que l'aménagement d'une aire de jeux sur Montbernier ne paraît pas utile à ce jour, et demandent à la ville de reconsidérer l'aménagement actuel sur l'étang de Rosière
  - o La ville prend note de cette proposition et étudiera ce point.
- La ville entend la demande des habitants sur la création d'un parcours de santé ou assimilé sur le secteur
  - o Les élus présents feront remonter cette demande auprès des élus concernés pour qu'un tel aménagement soit étudié et reviendront vers le CQ.